

**PROJET DE DELIBERATION**  
**Conseil Municipal d'Ambilly**  
**28 mars 2019**

**Finances n°2019-022** : Subventions aux associations ambilliennes pour l'année 2019

**Monsieur le Maire expose :**

Comme chaque année la Commission des Finances de la commune a procédé à l'examen des demandes de subventions formulées par les associations ambilliennes, sur la base des documents comptables, des bilans d'activité et des projets fournis par ces dernières.

Pour l'année 2019 il est proposé l'octroi des subventions suivantes :

<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>146 541,00 €</b>
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	<b>92 007,00 €</b>
Club Athlétique Ambilly	30 000,00 €
Croix de savoie	25 344,00 €
FJA	27 151,00 €
Entente Pongiste	4 512,00 €
Karaté Club	2 500,00 €
Gremio Futsal Club 74	2 500,00 €
<b>CULTURE-MEMOIRE</b>	<b>6 700,00 €</b>
Batterie Fanfare	6 000 €
UFAC	700 €
<b>LOISIRS ANIMATION</b>	<b>5 250,00 €</b>
Lire et faire lire	500,00 €
Club Mon Bel Automne	4 750,00 €
<b>SECTEUR SCOLAIRE</b>	<b>2 678,00 €</b>
APEEA	2 678,00 €
<b>SECTEUR SOCIAL</b>	<b>33 406,00 €</b>
ASSAD	8 406,00 €
Alfa3 A	25 000,00 €
<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>	<b>6 500,00 €</b>
FBI PROD	6 500,00 €

Il est précisé que le montant total des subventions précisées ci-dessus tiendra compte au moment du versement des tiers de subventions déjà accordées par le conseil municipal d'AMBILLY lors de sa précédente séance.

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :**

- D'accorder l'octroi des subventions annuelles selon le tableau ci-dessus, pour un montant total de 146 541 euros.
- D'inscrire la dépense au compte 6574 de l'exercice budgétaire en cours